



Autoentrepreneur statut/ salariat déguisé

Par miettesdemalt, le 05/09/2016 à 18:52

Bonjour,

J'effectue un travail administratif au sein d'un cabinet d'avocat que je facture à l'heure. Le patron du cabinet m'a conseillé de prendre (pour commencer) le statut d'auto-entrepreneur afin d'éviter les charges (il traversait une période difficile à l'époque), qu'il m'aiderait à payer mes 25% d'impôts et que dès lors qu'il le pourrait, nous basculerions dans un contrat salarié. Cela fait maintenant 17 mois que je facture mes heures de bureau (40 h/ semaines - un seul employeur). Il faut savoir que le Patron est peu fiable malgré le sérieux inhérent à sa profession. Ce matin, il a trouvé une excuse pour me demander de rendre mes clés et me "suspendre". En 2 minutes, j'étais à la porte sans couverture sociale sans compensation et sans paiement de ma nouvelle facture. Je n'en crois pas mes yeux. J'ai toujours essayé d'être correct malgré les difficultés à travailler avec un homme irascible mais je suis déterminée à obtenir justice. Pourriez-vous me conseiller quant à la démarche à suivre: puis-je plaider? Quels sont mes droits? salariat déguisé? quelles seraient les conséquences pour lui?

Je vous remercie infiniment de vos retours et conseils.

Par P.M., le 05/09/2016 à 21:26

Bonjour,

Je vous conseillerais de contacter l'URSSAF et l'Inspection du Travail pour leur expliquer vos conditions de travail et de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste pour envisager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes afin d'essayer de faire reconnaître le statut de salarié et le travail dissimulé...